

**DEMANDE D'ACTIVITÉ
A TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ A 50 %
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

1^{ère} DEMANDE RENOUVELLEMENT

Nom d'usage : Prénom :

Nom de famille :

Grade : professeur des écoles Instituteur Statut : Stagiaire Titulaire

Adresse personnelle :

Tél fixe : ... portable : mail :

Lieu d'exercice (nom de l'école et commune) en 2018-2019 à titre définitif à titre provisoire Poste occupé en 2018-2019 : adjoint directeur brigade autre, préciser

Circonscription :

Autre situation en 2018-2019 (congé parental, disponibilité, C.L.M., C.L.D....)

Congé de maternité à la rentrée 2019 : OUI NON dates prévisibles :Congé parental à la rentrée 2019 : OUI NON Participerez-vous au mouvement départemental : OUI NON **MOTIF DE LA DEMANDE** : (joindre les pièces justificatives)**• Temps partiel de droit :**

- pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant 3 ans à compter de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté
(joindre l'acte de naissance ou la photocopie du jugement d'adoption)

Si votre enfant atteint 3 ans dans l'année scolaire 2018-2019 :

- demande de reprise à temps complet à la date du 3^{ème} anniversaire de l'enfant
 demande de temps partiel sur autorisation à compter du 3^{ème} anniversaire de l'enfant jusqu'au 31 août 2018
- pour donner des soins à conjoint, enfant à charge ou ascendant (joindre le certificat médical)
- pour s'occuper d'un enfant, du conjoint ou d'un ascendant handicapé (joindre la photocopie des pièces indiquées dans la note de service)
- pour handicap (joindre la photocopie de la notification de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

• Temps partiel sur autorisation, motif à préciser :Votre période travaillée souhaitée : période 1 (septembre / janvier) période 2 (février / août) période indifférente

Si le temps partiel annualisé ne peut vous être accordé pour des raisons de service, maintenez-vous votre demande de temps partiel :

 OUI NONSi oui, précisez la quotité souhaitée : 50 % 1 jour libéré par semaine, 78.13, 77.08, 79.17, 81.25% selon le rythme scolaire de l'école**Surcotation** : (hormis le temps partiel "élever un enfant de moins de 3 ans") OUI NON

Montant de la surcotation : se reporter aux annexes jointes à la note de service

Envoyer l'original à votre I.E.N. au plus tard le 22 janvier 2019, qui transmettra à la DSDEN

Attention : aucune modification ne sera acceptée après le 31 mars 2019.

A, le

Signature de l'intéressé.e